



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conciliation entre la République démocratique du Timor-Leste et le Commonwealth d'Australie

WASHINGTON, le 3 avril 2017

Le Timor-Leste et l'Australie continuent leurs discussions avec la Commission de conciliation dans le cadre d'une procédure concernant une frontière maritime

Les délégations du Timor-Leste et de l'Australie ont participé à une série de réunions confidentielles avec la Commission de conciliation à Washington, D.C. pendant la semaine du 26-31 mars 2017. Ces réunions font parties d'un dialogue en cours structuré dans le contexte d'une conciliation entre la République démocratique du Timor-Leste (« **Timor-Leste** ») et le Commonwealth d'Australie (« **Australie** »), en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et menée sous les auspices de la Cour permanente d'arbitrage. Ces réunions se poursuivront dans un effort visant à résoudre les divergences entre les deux États concernant les frontières maritimes dans la mer du Timor.

Durant la semaine, la Commission et les Parties se sont rencontrées afin d'examiner leurs positions de négociation et de chercher à identifier de possibles terrains d'entente. Ces réunions s'appuient sur les réunions précédentes entre la Commission et les Parties qui se sont tenues à Singapour en octobre 2016 et janvier 2017.

Les deux Parties et la Commission ont convenu que les réunions étaient productives et ont réaffirmé leur engagement à œuvrer pour l'éventuelle conclusion d'un accord relatif aux frontières maritimes. « Ce sont des questions difficiles pour tout État et je suis content de la façon dont les Parties ont envisagé les réunions », a dit M. l'Ambassadeur Peter Taksøe-Jensen, le président de la Commission. « En même temps, la conciliation est un marathon, non pas une course de vitesse, et nous avons encore du travail. La Commission n'est pas là pour statuer sur le différend entre les Parties mais pour les aider à conclure un accord qui est à la fois équitable et réalisable, conformément à la Convention du droit de la mer des Nations Unies. Nous continuerons à rencontrer les Parties en gardant cet objectif à l'esprit ».

Prochaines étapes

Un certain nombre de réunions entre les Parties et la Commission sont attendues cette année. La Commission prévoit que les futures réunions se dérouleront principalement dans un cadre confidentiel susceptible de créer un environnement propice au succès éventuel de la conciliation. Cependant, d'autres déclarations publiques pourront être publiées de temps à autres.

Contexte de la conciliation

La Commission de conciliation a été constituée le 25 juin 2016, conformément à la procédure décrite à l'Annexe V de la Convention. Elle est composée de cinq membres et présidée par S.E.M. l'Ambassadeur Peter Taksøe-Jensen (Danemark). Les autres membres de la Commission sont : le Dr Rosalie Balkin (Australie), M. le juge Abdul G. Koroma (Sierra Leone), M. le professeur Donald McRae (Canada et Nouvelle-Zélande) et M. le juge Rüdiger Wolfrum (Allemagne). Avec l'accord des Parties, la Cour permanente d'arbitrage agit en tant que greffe dans cette procédure.

La procédure a été initiée par le Timor-Leste le 11 avril 2016 par le biais d'une « Notification engageant une procédure de conciliation conformément à la Section 2 de l'Annexe V de la CNUDM », adressée à l'Australie.

Le 2 mai 2016, l’Australie a présenté la « Réponse de l’Australie à la Notification de conciliation ».

Le 28 juillet 2016, la Commission de conciliation a tenu une réunion portant sur la procédure avec les Parties au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas.

Les 29, 30 et 31 août 2016, la Commission a convoqué une séance d’ouverture de la conciliation et une audience portant sur la compétence au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas.

Le 19 septembre 2016, la Commission a rendu sa Décision sur la compétence, déclarant la poursuite de la procédure de conciliation.

Du 10 au 13 octobre 2016, la Commission et les Parties se sont rencontrées à Singapour.

Le 9 janvier 2017, les Ministres des Affaires étrangères du Timor-Leste et de l’Australie et la Commission ont publié une déclaration commune trilatérale au sujet de la fin du *Traité relatif à certains arrangements maritimes dans la mer du Timor*.

Du 16 au 20 janvier 2017, la Commission et les Parties se sont rencontrées à Singapour.

De plus amples informations relatives à cette affaire, y compris le texte complet de la Décision de la Commission sur la Compétence, les communiqués de presse précédents, l’enregistrement vidéo et la transcription de la séance d’ouverture, les présentations des Parties ainsi que les déclarations communes trilatérales sont disponibles à l’adresse suivante : www.pcacases.com/web/view/132.

* * *

Information générales sur la Cour permanente d’arbitrage

La Cour permanente d’arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. Elle compte actuellement 121 États membres. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, la CPA facilite l’arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l’établissement des faits et autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d’États, d’organes de l’État, d’organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA administre actuellement 6 différends inter-étatiques, 75 arbitrages entre investisseurs et États et 41 affaires sur le fondement de contrats impliquant un État ou une autre entité publique. De plus amples informations sont disponibles à l’adresse suivante : www.pca-cpa.org.

Contact : Cour permanente d’arbitrage

Courriel : bureau@pca-cpa.org